



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS
05200

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 22 juin 2023 à 19h

Présents : Jean-Pierre GANDOIS, Michèle TETENOIRE, Grégory HAQUETTE, Lionel RAIMBAULT, Gérard VAIANO, Jean-Daniel GUIEU, Marie LAGIER, Laetitia HAUWELLE, Christine TOUCHE, François LAGIER.

Excusés : Julien BELLINE (pouvoir à Grégory HAQUETTE), Isabelle KWIATEK (pouvoir à Jean-Daniel GUIEU), Aude BUSSEAU (pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS), Emmanuelle STICCHI (pouvoir à Michèle TETENOIRE), Etienne BERENGUEL (pouvoir à François LAGIER).

Absents :

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

Ordre du jour :

Commande publique

- Aménagement de l'entrée Ouest jusque devant l'école – Avenant lot 1
- Aménagement de l'entrée Ouest jusque devant l'école – Avenant lot 2

Projets

- Végétalisation de la cour d'école – plan de financement

Fonctionnement des assemblées

- CCSP – révision libre des attributions de compensation

Domaine et patrimoine

- Etat d'assiette des coupes de bois 2024
- Application du régime forestier
- Demande de défrichement parcelle B1975 aux Moulins
- Mandat de vente complémentaire pour le bâtiment La Cure

Finances

- Budget eau : DM1
- Budget commune : DM 1 et 2
- Budget camping : DM1

Questions diverses

La séance est ouverte à 19h05

Monsieur le Maire constate le quorum et propose d'approuver les procès verbaux des derniers conseils municipaux : 20/01/2023, 17 et 27/03/2023.

Approuvés à l'unanimité.

François Lagier indique qu'Etienne Berenguel avait demandé une modification du PV du 27/03, Monsieur le Maire indique que suite à sa demande, l'enregistrement a été re-écouté et ce qui est transcrit sur le PV est correct. François Lagier est étonné parce qu'Etienne Berenguel devait lire la copie de la déclaration écrite. Il demande à ce que l'enregistrement lui soit envoyé.

01 Aménagement de l'entrée Ouest jusque devant l'école – Avenant lot 1

Grégory Haquette rappelle à l'Assemblée la délibération n° 87/2023 en date du 16/11/2022 choisissant l'entreprise Alpes Durance Travaux pour effectuer les travaux du lot n°1 VRD de l'aménagement de l'entrée ouest jusque devant l'école pour un montant HT de 142 579€ HT.

Il indique que lors des travaux, il a été constaté qu'il n'y avait aucune structure sous la voie de descente à gauche de l'école où la reprise du revêtement était prévue. Il était indispensable de réaliser une vraie structure pour la pérennité de l'ouvrage. Par ailleurs, de nombreuses venues d'eau sont apparues sous la voie de l'école et ont nécessité le cloutage et l'assainissement de la plateforme de chaussée.

Ces modifications donnent lieu à un avenant 15 602.59€ HT (quinze mille six cent deux euros et cinquante neuf cts), portant le nouveau montant du marché à 158 181.59€ (cent cinquante huit mille cent quatre vingt un euros et cinquante neuf cts), soit une hausse totale de 10.94%.

François Lagier demande comment seront financées ces augmentations de coût ou au détriment de quels projets. Monsieur le Maire indique que les coûts seront intégrés dans le budget et Grégory Haquette complète en disant que la recette de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui reviennent aux communes n'était pas inscrite au budget et viendra en complément.

Approuvée à 12 voix pour et 3 contre.

02 Aménagement de l'entrée Ouest jusqu' devant l'école – Avenant lot 2

Grégory Haquette rappelle à l'Assemblée la délibération n° 87/2023 en date du 16/11/2022 choisissant l'entreprise Routière du Midi pour effectuer les travaux du lot n°2 Revêtements et signalisation de l'aménagement de l'entrée ouest jusqu' devant l'école pour un montant HT de 202 000€ HT.

Il indique différents éléments :

- Le conseil Départemental a demandé l'extension de la réfection du revêtement de la RD90 jusqu'au Carrefour avec le Route Nationale, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Ces travaux ont été rajoutés au présent marché afin de profiter des prix attractifs liés à l'appel d'offre et bénéficier de la subvention adéquate.
- La voirie reprise dans sa structure en descendant de l'école a été élargie par rapport au projet afin d'y matérialiser des places de stationnement supplémentaire,
- Enfin la fontaine, en tant que petit patrimoine méritait d'être mise en valeur avec les lauzes que la commune avait récupéré de devant l'église
- En moins value, il a été décidé de ne pas mettre de résine colorée sur les plateaux traversants et de réduire les bordures granit type T2.

Ces modifications donnent lieu à un avenant de 38 443.95€ HT (trente huit mille quatre cent quarante trois euros et quatre vingt quinze cts.), portant le nouveau montant du marché à 240 443.95€ (deux cent quarante mille quatre cent quarante trois euros et quatre vingt quinze cts) soit une hausse totale de 19.03%.

Marie Lagier indique que le retour des parents d'élèves est plutôt positif hormis la végétalisation mais ce point sera abordé ensuite. Les espaces sont harmonieusement répartis, et 20 places de parking sont disponibles.

François Lagier demande si le Conseil départemental donne une subvention complémentaire, Monsieur le Maire répond que le fonds de concours couvre la partie circulaire.

Approuvée à 12 voix pour et 3 abstentions.

03 Végétalisation de la cour d'école – plan de financement

Laetitia Hauwelle rappelle à l'assemblée que l'aménagement de l'entrée Ouest et celui sécuritaire devant l'école est terminé.

Ce nouvel aménagement met en valeur l'école avec une esplanade pour l'entrée et sortie des élèves et l'attente des parents.

Le constat a cependant été fait que la cour de l'école manque cruellement de végétalisation et par son revêtement, participe à l'augmentation de la chaleur endurée par les enfants et les personnels durant les temps de récréation et périscolaires.

La commune souhaite mettre en place un dispositif particulièrement innovant développé par la société Urban Canopee pour pallier ce manque de végétaux.

En effet, cette société a développé une structure en composite en forme de corolle sur laquelle pousse une plante grimpante, permettant de créer ainsi un îlot de fraîcheur et de végétalisation. Cette solution intègre un dispositif d'irrigation intelligent.

La structure, une fois végétalisée devient également une ressource pour la biodiversité. 2 Arbustes en pot viendront compléter cet aménagement. Un tel projet est estimé à 15 031€ HT.

Laetitia Hauwelle propose de solliciter le Conseil départemental au titre le l'enveloppe cantonale au taux le plus élevé.

François Lagier demande si les plantes sont adaptées à notre climat. Grégory Haquette explique le fonctionnement du dispositif. Il fera 20m² de zone ombragée. Si on devait mettre des arbres, le coût serait plus élevé et impliquerait de casser l'enrobé.

Approuvée à l'unanimité.

04 CCSP – révision libre des attributions de compensation

Michèle Tetenoire indique que pour l'année 2023, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon souhaite augmenter sa prise en charge de la contribution SDIS de 50% à 75 %.

Pour rappel, cette prise en charge a été intégrée en 2017 dans les attributions de compensation, lors de la création de la communauté de communes de Serre-Ponçon, après la validation de la CLECT et du vote du rapport le 25 septembre 2017 par délibération 2017/194.

Cette modification implique une révision libre des attributions de compensation pour les communes ayant accepté la révision libre.

Pour mémoire, l'ensemble des communes avait accepté cette révision libre des attributions de compensation, exceptée la commune de Baratier.

Par délibération 2023/42 en date du 28 mars 2023, la Communauté de Serre-Ponçon a ainsi adopté le montant des attributions de compensation provisoires pour 2023 en intégrant cette prise en charge.

Chaque commune concernée doit à présent, soumettre au vote de son conseil municipal cette révision libre des attributions de compensation.

Approuvée à l'unanimité.

05 Etat d'assiette des coupes de bois 2024

Lionel Raimbault propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

ETAT D'ASSIETTE :↳ **Coupes proposées :**

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface (ha)	Aménagée oui/non	Régulée/ Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination prévisionnelle	
									Délivrance (m ³)	Vente (m ³)
50	IRR	681	9.08	Oui	Régulée	2024	2024			681
53	IRR	787	11.24	Oui	Régulée	2024	2024			787
58	AMEL	702	8.77	Oui	Régulée	2024	2024			702

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Monsieur le Maire indique que les ventes de bois ont été supérieures aux prévisions.

Approuvée à l'unanimité.

06 Application du régime forestier

- Lionel Raimbault expose :

. que par courrier du 11 juillet 2016, le Directeur de cabinet du MAAF appelle l'attention des préfets de métropole sur l'existence de situations irrégulières au regard de l'application du régime forestier visé aux articles L211-1 I-2° et L214-3 du Code Forestier.

L'instruction technique du MAAF DGPE/SDFCB/2016-656 du 19/07/2016 vient compléter cette lettre et précise l'application du régime forestier à l'ensemble des bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution appartenant aux collectivités et personnes morales énumérées à l'article L.211-1 du Code Forestier, ou sur lesquels elles ont des droits de propriété indivis.

. que les services de l'Office national des forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains concernés,

. que, par délibération en date du 2/12/2021, la commune a donné un accord de principe pour l'intégration à la forêt communale relevant du régime forestier de diverses parcelles communales en nature de bois, permettant ainsi à l'Office national des forêts de finaliser l'étude foncière engagée,

. que sur cette base, l'Office national des forêts propose à la commune de solliciter de Monsieur le Préfet la prise d'un arrêté d'application du régime forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant :

Territoire communal	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du RF* (ha)
Crots	A	117	Au dessous de Villard Robert	0.3340	0.3340
Crots	A	119	Au dessous de Villard Robert	0.0996	0.0996
Crots	A	120	Au dessous de Villard Robert	0.1250	0.1250
Crots	A	121	Au dessous de Villard Robert	0.4798	0.4798
Crots	A	124	Au dessous de Villard Robert	0.5160	0.5160
Crots	A	125	Au dessous de Villard Robert	0.3833	0.3833
Crots	A	128	Au dessous de Villard Robert	0.0640	0.0640
Crots	A	178	Grand Champ	0.2880	0.2880
Crots	A	179	Grand Champ	2.2474	2.2474
Crots	A	180	Grand Champ	2.7320	2.7320
Crots	A	181p	Grand Champ	0.4047	0.0410
Crots	A	329p	La Grande Blache	17.8282	17.7500
Crots	A	330	La Grande Blache	1.2682	1.2682
Crots	A	344	La Grande Blache	2.7185	2.7185
Crots	A	517p	La Petite Blache	4.3000	4.2720
Crots	A	530b	La Petite Blache	0.8075	0.7051
Crots	A	531p	La Petite Blache	2.5500	2.5350
Crots	A	533p	Le Bois	2.2311	2.2160
Crots	A	663	Villard Robert	1.3900	1.3900
Crots	A	664	Villard Robert	0.0470	0.0470
Crots	A	666	Villard Robert	0.0910	0.0910
Crots	A	675	Villard Robert	2.2000	2.2000
Crots	A	695	Villard Robert	1.3000	1.3000
Crots	A	711p	Villard Robert	3.8688	2.0410
Crots	A	712	Villard Robert	0.1110	0.1110
Crots	A	713	Villard Robert	2.7280	2.7280
Crots	A	714	La Moutte	1.3130	1.3130
Crots	A	715	La Moutte	27.1100	27.1100
Crots	A	716	La Moutte	4.2340	4.2340
Crots	A	717p	Serre Midi	7.7310	7.2610
Crots	A	719	Serre Midi	10.7880	10.7880
Crots	A	720	Peyre Grosse	4.1440	4.1440
Crots	A	748	Gaudelin	0.3095	0.3095
Crots	A	749	Gaudelin	0.3241	0.3241
Crots	A	751	Gaudelin	0.7470	0.7470

Crots	A	759	L'Epies	10.0144	10.0144
Crots	A	760	L'Epies	8.7060	8.7060
Crots	A	833	Combe d'Isoard	2.6530	2.6530
Crots	A	835	Combe d'Isoard	0.4102	0.4102
Crots	A	837	Combe d'Isoard	3.2737	3.2737
Crots	A	852b	Combe d'Isoard	14.7510	10.7490
Crots	A	880	Boscodon	0.2920	0.2920
Crots	A	882	Les Terrassettes	2.2112	2.2112
Crots	A	883	Les Terrassettes	8.2740	8.2740
Crots	A	900	Les Terrassettes	0.5625	0.5625
Crots	A	933	Les Terrassettes	1.3140	1.3140
Crots	A	934	Les Terrassettes	0.4600	0.4600
Crots	A	943	Sur Combe d'Isoard	5.2584	5.2584
Crots	A	944	Sur Combe d'Isoard	1.5040	1.5040
Crots	A	945	Sur Combe d'Isoard	6.1000	6.1000
Crots	A	947	Sur Combe d'Isoard	25.3284	25.3284
Crots	A	948	Sur Combe d'Isoard	0.9350	0.9350
Crots	A	949	Sur Combe d'Isoard	1.3820	1.3820
Crots	A	950b	Font Froide	11.7410	11.5170
Crots	A	959	Font Sèche	0.5040	0.5040
Crots	A	974p	La Merzeratte	6.1738	4.5350
Crots	A	975	La Merzeratte	9.8698	9.8698
Crots	A	979	La Sagne	4.1720	4.1720
Crots	A	982	Le Fournas	0.7918	0.7918
Crots	A	1000	Preis	11.6630	11.6630
Crots	A	1003	Preis	9.4474	9.4474
Crots	A	1004	Preis	16.4128	16.4128
Crots	A	1018	Preis	0.6877	0.6877
Crots	A	1019b	Preis	11.1270	9.6270
Crots	A	1020	Preis	1.2860	1.2860
Crots	A	1021	Preis	0.9618	0.9618
Crots	A	1022	Preis	13.5876	13.5876
Crots	A	1027	La Platrière	1.7150	1.7150
Crots	A	1028	La Platrière	7.1500	7.1500
Crots	A	1050	Font Sèche	0.4330	0.4330
Crots	A	1065	Au dessous de Villard Robert	2.5591	2.5591
Crots	A	1066	Au dessous de Villard Robert	8.7275	8.7275
Crots	A	1068	Grand Champ	0.4758	0.4758
Crots	A	1076	Au dessous de Villard Robert	13.9646	13.9646
Crots	A	1077	Au dessous de Villard Robert	0.0850	0.0850
Crots	A	1133	Boscodon	1.3370	1.3370
Crots	A	1189	Villard Robert	0.2190	0.2190
Crots	A	1201	Villard Robert	1.5965	1.5965
Crots	B	822	Combareyou	2.5029	2.5029
Crots	B	823	Combareyou	12.1099	12.1099
Crots	B	1271p	Cote Aussel	3.3195	2.7360
Crots	B	1456	Les Sagnères	0.1148	0.1148
Crots	B	1457	Les Sagnères	0.3300	0.3300
Crots	B	1458	Les Sagnères	0.1422	0.1422
Crots	B	1460	Les Sagnères	0.4965	0.4965
Crots	B	1483	Les Sagnères	0.1625	0.1625
Crots	B	1484	Les Sagnères	4.2115	4.2115
Crots	B	1619p	Clot Roman	4.0272	3.9870
Crots	B	1988	Clot Roman	1.1765	1.1765
Crots	C	1099	Combe Bard	3.1059	3.1059
Crots	C	1102	Combe Bard	2.2189	2.2189
Crots	C	2103p	Pied du Bois	1.4040	1.2130
Crots	C	2124	Pied du Bois	6.8630	6.8630
Crots	C	2128	Le Mélézet	14.3640	14.3640
Crots	C	2129	Le Mélézet	0.0178	0.0178
Crots	C	2130	Le Mélézet	4.2160	4.2160
Crots	C	2131	Le Mélézet	12.4470	12.4470
Crots	C	2132	Le Mélézet	1.5280	1.5280
Crots	C	2133	Le Mélézet	19.4230	19.4230
Crots	C	2134	Le Mélézet	1.2030	1.2030
Crots	C	2136	Le Mélézet	0.3200	0.3200
Crots	C	2140	Le Mélézet	0.1500	0.1500

Crots	C	2141	Le Mélézet	0.1270	0.1270
Crots	C	2143	Le Mélézet	0.7100	0.7100
Crots	C	2145	Le Mélézet	0.0600	0.0600
Crots	C	2148	Le Mélézet	0.2410	0.2410
Crots	C	2155	Champ Aubrand	3.9690	3.9690
Crots	C	2156p	Champ Aubrand	1.9560	1.6920
Crots	C	2196p	Paissasse	7.3337	7.1950
Crots	C	2214p	Paissasse	0.7448	0.4220
Crots	C	2215	Paissasse	0.5638	0.5638
Crots	C	2219	Paissasse	10.6270	10.6270
Crots	C	2220p	Rochas Jullien	5.0080	4.8130
Crots	C	2221	Rochas Jullien	4.5080	4.5080
Crots	C	2222	Rochas Jullien	6.6560	6.6560
Crots	C	2227	Pra Crozet	8.8200	8.8200
Crots	C	2228b	Pra Crozet	8.7320	3.3624
Crots	C	2229b	Pra Crozet	3.1640	0.4134
Crots	C	2230b	Pra Crozet	4.7386	0.4200
Crots	C	2231b	Pra Crozet	9.5546	6.8936
Crots	C	2234	Pra Crozet	0.8717	0.8717
Crots	C	2246	Pra Crozet	1.3369	1.3369
Crots	C	2281p	Pra Crozet	0.4980	0.4240
Crots	C	3636p	Pied du Bois	26.9110	26.1010
Crots	D	171	Clot Thozans et sur le Che...	1.9467	1.9467
Crots	D	211	Les Manges et Bareme	1.2363	1.2363
Crots	D	214	Les Manges et Bareme	2.0790	2.0790
Crots	D	407	Le Bois	0.7590	0.7590
Crots	D	408	Le Bois	3.6521	3.6521
Crots	D	448	Mas des Sellettes	0.1658	0.1658
Crots	D	453	Mas des Sellettes	6.1721	6.1721
Crots	D	463p	Mas des Sellettes	5.3435	5.0850
Crots	D	511	La Casse	1.7120	1.7120
Crots	D	512b	La Casse	1.2050	0.3504
Crots	D	581	Combe Meyranne	0.6100	0.6100
Crots	D	582	Combe Meyranne	0.6840	0.6840
Crots	D	601	Combe Meyranne	2.1310	2.1310
Crots	D	602	Clot de Paris	1.0400	1.0400
Crots	D	603	Clot de Paris	1.6655	1.6655
Crots	D	604	Clot de Paris	0.0905	0.0905
Crots	D	605	Clot de Paris	0.0450	0.0450
Crots	D	612	Clot Charlons	5.4155	5.4155
Crots	D	614	Clot Charlons	0.6560	0.6560
Crots	D	615	Clot Charlons	2.2575	2.2575
Crots	D	617p	Clot Charlons	4.3994	1.7720
Crots	D	619	Clot Charlons	0.7256	0.7256
Crots	D	620	Clot Charlons	0.6690	0.6690
Crots	D	625	Pré Consentamieux	0.5755	0.5755
Crots	D	626	Pré Consentamieux	1.3206	1.3206
Crots	D	630	Le Poids et Les Clots	3.7500	3.7500
Crots	D	655	Fumoras	0.1600	0.1600
Crots	D	660	Fumoras	31.0520	31.0520
Crots	D	661	Fumoras	25.6510	25.6510
Crots	D	664	Fumoras	23.6400	23.6400
Crots	D	666p	Fumoras	37.9320	4.6660
Crots	D	669b	Pas du Rochas	1.7945	1.4745
Crots	D	670	Pas du Rochas	2.6070	2.6070
Crots	D	671b	Pas du Rochas	23.6880	22.3380
Crots	D	672b	Pas du Rochas	8.9000	8.1500
Crots	D	673	Pas du Rochas	2.0000	2.0000
Crots	D	674p	Pas du Rochas	161.0231	119.3370
Crots	E	129b	Clot Joubert	7.0374	1.2730
Crots	E	130b	Clot Joubert	14.6145	4.0940
Crots	E	133	Clot Joubert	83.1560	83.1560
Crots	E	141	Clot Joubert	24.3520	24.3520
Crots	E	142b	Clot Joubert	18.4050	13.9800
Crots	E	155p	La Peyriourière	52.0310	14.4660
Crots	E	156	La Peyriourière	9.0840	9.0840
Crots	E	157p	La Peyriourière	26.7120	21.8500

Crots	E	158p	La Peyriourière	61.0524	58.2760
Crots	E	162p	La Peyriourière	14.5340	8.5570
Crots	E	163p	La Peyriourière	40.5578	40.3670
Crots	E	164p	La Peyriourière	43.7863	14.5220
Crots	E	166p	La Peyriourière	42.3490	22.1150
Crots	E	170p	Le Gros Ferrant	27.8850	8.9820
Crots	E	171p	Le Gros Ferrant	15.2050	4.4070
Crots	E	172p	Le Gros Ferrant	14.3020	7.7730
Crots	E	173p	Le Gros Ferrant	16.8820	1.3100
Total général				1421.6165	1139.1385

Lionel Raimbault indique que suite à l'augmentation de l'emprise de la forêt, il convient de faire rentrer en gestion par l'ONF quelques parcelles supplémentaires. Christine Touche demande ce que comprend la gestion. Lionel Raimbault indique que l'ONF s'occupe de leur entretien et de leurs coupes.

Approuvé à l'unanimité.

07 Demande de défrichement parcelle B1975 aux Moulins

Michèle Tetenoire rappelle le projet de création d'un lotissement aux Moulins sur la parcelle B 1975.

Afin de pouvoir rendre possible à la vente ces futures parcelles, la commune va devoir procéder à un défrichement d'une superficie de 3 350 m² qui nécessite une autorisation préfectorale au titre de l'article L214-13 du Code Forestier.

Par ailleurs la commune devra prendre à sa charge en accord avec le service instructeur les éventuelles mesures compensatoires prévues par les articles L 341-6 et L214-13 du Code Forestier.

François Lagier demande en quoi consiste la compensation, Monsieur le Maire répond qu'elle sera financière.

Approuvé à l'unanimité.

08 Mandat de vente complémentaire pour le bâtiment La Cure

Michèle Tetenoire rappelle aux membres du conseil la délibération n°4/2023 donnant mandat de vente du bâtiment La Cure à l'agence Foncia immobilier.

Depuis le mois de Janvier, il y a eu plusieurs visites mais le prix estimé par Foncia semble trop élevé.

Elle rappelle la proposition de l'agence immobilière L'agence Domaine Privé .Immo et propose de lui donner également mandat de vente afin d'optimiser la visibilité de ce bien.

Approuvé à l'unanimité

09 Budget eau : DM1

Grégory Haquette indique que suite à l'approbation du budget eau, le contrôle de légalité fait ressortir que le montant provisionné en dépenses imprévues est supérieur au seuil toléré (7.5% des dépenses totales).

Il convient de régulariser ce point avec l'écriture suivante :

Compte à ouvrir

Investissement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
23	2315	Constructions	9 700€

Crédits à réduire

Investissement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
020	-	Dépenses imprévues	9 700€

Approuvé à l'unanimité.

10 Budget commune : DM 1

Michèle Tetenoire indique que la trésorerie demande à ce que les cautions (libérées lors des départs des locataires soient inscrits en dépense au même article qu'en recettes soit au 165 au lieu du 275).

Il convient de régulariser ce point avec l'écriture suivante :

Compte à ouvrir

Investissement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
16	165	Dépôts et cautionnement	3 500€

Crédits à réduire

Investissement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
27	275	Dépôts et cautionnement	3 500€

11 Budget commune : DM 2

Michèle Tetenoire explique aux membres du conseil municipal que les travaux de la Maison Serres sont terminés maintenant depuis plus d'un an et que le versement de la subvention Européenne d'un montant de 107 486.53€, qui vient uniquement une fois que tous les autres financeurs ont terminé de verser leurs subventions, a été sollicité auprès de l'Europe fin 2022. Or la personne en charge de ces dossiers a été mutée sur un autre poste et n'est pas remplacée à ce jour, laissant les dossiers en souffrance.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie de la commune, deux établissements bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition de crédit relais.

Monsieur le Maire propose de souscrire le crédit relais subventions dont les conditions sont les suivantes :

Organisme financier : CREDIT AGRICOLE

Durée	24 mois
Taux fixe (base 30/260)	4.35%
Montant du capital emprunté :	98 698.20€
Profil d'amortissement	In fine
Frais de dossier :	0.10%
Intérêts globaux au terme des 24 mois	8 788.33€
Garantie	Cession de créance
Remboursement anticipé	Possible sans indemnités

Il propose la décision modificative suivante :

Compte à ouvrir

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
66	661	Intérêts	7 000€

Crédits à réduire

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	7 000€

Crédits à augmenter

Section	Type	Chapitre	Article	Nature	Montant
Investissement	Dépense	16	1641	Emprunts	99 000€
Investissement	Recette	16	1641	Emprunts	99 000€

François Lagier ne comprend pas très bien cette argumentation, disant que le service qui instruit et celui qui paie sont différents. Marielle Tréhout indique qu'avant paiement, l'agent qui instruit le dossier et celui qui instruit la demande de paiement est la même. Michèle Tetenoire indique que le Smadesep est dans la même situation. Christine Touche espère que la subvention sera versée dans les 24 mois. Monsieur le Maire l'espère aussi.

Approuvée à l'unanimité.

12 Budget camping : DM1

Jean-Daniel Guieu explique aux membres du conseil municipal que suite à la sécheresse de l'année dernière, les réservations se sont faites plus timides en début d'année mais s'accroissent actuellement avec une communication positive sur le lac. Les travaux de création de la baignade artificielle sont presque terminés.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie propre du camping dans cadre du paiement des travaux de baignade et de ne pas faire l'avance des subventions (le solde de la DETR ainsi que le Conseil Départemental pour un montant total de 135 504€), deux établissements bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition de crédit relais.

Monsieur le Maire propose de souscrire le crédit relais subventions dont les conditions sont les suivantes :

Organisme financier : CREDIT AGRICOLE

Durée	24 mois
Taux fixe (base 30/260)	4.35%

Montant du capital emprunté :	124 424.83€
Profil d'amortissement	In fine
Frais de dossier :	0.10%
Intérêts globaux au terme des 24 mois	11 079.17€
Garantie	Cession de créance
Remboursement anticipé	Possible sans indemnités

Il propose la décision modificative suivante :

Compte à ouvrir

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
66	661	Intérêts	11 000€

Crédits à réduire

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6228	Divers	11 000€

Crédits à augmenter

Section	Type	Chapitre	Article	Nature	Montant
Investissement	Dépense	16	1641	Emprunts	124 500€
Investissement	Recette	16	1641	Emprunts	124 500€

François Lagier demande si les frais et intérêts seront imputés au budget camping. Monsieur le Maire indique que c'est le cas. Approuvée à l'unanimité.

12 Rendu des délégations de Monsieur le Maire

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

MARCHÉS PUBLICS

Date	Fournisseur	Objet	Procédure	Montant HT
17/03/2023	Super U	Réception élection conseil municipal	Pas de mise en concurrence	87.86 €
31/03/2023	Samse	Traceurs vide-grenier,entretien sanitaires place	Pas de mise en concurrence	160.34 €
27/03/2023	Super U	Fournitures atelier médiathèque	Pas de mise en concurrence	9.56 €
31/03/2023	Papet Matériaux	Couvercle béton regard réseaux mairie	Pas de mise en concurrence	8.68€
31/03/2023	Weldom	Scie à dos	Pas de mise en concurrence	9.10€
31/03/2023	Darty	Cable vidéo mairie	Pas de mise en concurrence	16.66€
31/03/2023	Centrakor	Boite compartiments grainothèque	Pas de mise en concurrence	35.97€
30/03/2023	JPS	Fournitures administratives mairie	Pas de mise en concurrence	207.92€
27/03/2023	Wurth	Nettoyant mains	Pas de mise en concurrence	29.94€
27/03/2023	Wurth	Rubalise et panneau	Pas de mise en concurrence	118.14€
27/03/2023	Wurth	Rubalise,dégripant,outillage	Pas de mise en concurrence	796.55€
29/03/2023	G Plus Distribution	Protèges oreillers + alèses MH	Pas de mise en concurrence	664.00€

03/04/2023	Bricomarché	Saturateur terrasses bois MH	Pas de mise en concurrence	49.96€
03/04/2023	Bricomarché	Fournitures mars	Pas de mise en concurrence	664.28€
07/04/2023	JPS	Fournitures administratives	Pas de mise en concurrence	311.76€
13/04/2023	Solocal	Parution annonce camping 1 an	Pas de mise en concurrence	1176€
11/04/2023	Ailloud Perraud	Chaîne tronçonneuse+entretien déb	Pas de mise en concurrence	153.38€
17/04/2023	Dastrevigne	Produits entretien cantine	Pas de mise en concurrence	103.49€
18/04/2023	Wurth	Chaussures sécurité Rodriguez	Pas de mise en concurrence	139.75€
20/04/2023	Wurth	Petit outillage	Pas de mise en concurrence	476.70€
20/04/2023	Clé Embrunaise	Intervention porte Espace Morgon	Pas de mise en concurrence	180.00€
15/05/2023	Equip Home	Fournitures MH	Pas de mise en concurrence	218.00€
11/05/2023	ONF	Programme de travaux 2023	Pas de mise en concurrence	12323.43€
02/05/2023	Christaud	Photomètre de poche et test	Pas de mise en concurrence	131.50€
16/05/2023	Enedis	Modification raccordement camping	Pas de mise en concurrence	617.40€
21/04/2023	EMC2	Remplacement sonde chauffe-eau mobil-homes	Pas de mise en concurrence	294.84€
25/05/2023	SAMSE	Clôture	Pas de mise en concurrence	4299.31€
25/05/2023	SAMSE	Bordure baignade	Pas de mise en concurrence	1284.60€
25/05/2023	BC Environnement	Audit énergétique avant vente Cure	Pas de mise en concurrence	649.17€
23/05/2023	Axéo	Entretien des WC secs Morgon du 15/06 au 15/10	Pas de mise en concurrence	4089.58€
11/05/2023	ALLAMANNO	Marchés de travaux de réfection de la route forestière de Clot Joubert et Grande Cabane	MAPA	145 192.90€
09/06/2023	SAE Matériel	Location brouette à chenilles	Pas de mise en concurrence	83.60€
09/06/2023	Christaud	Pieces raccords réseau d'eau	Pas de mise en concurrence	1219.10€
08/06/2023	SAMSE	Tuyaux annelés pour remplacement Chauilières	Pas de mise en concurrence	292.80€
14/06/2023	Cloture et portails	Cloture baignade	Pas de mise en concurrence	866.25€
15/06/2023	Goupil	Remplacement coupe batterie	Pas de mise en concurrence	134.14€
16/06/2023	SAE Materiel	Location mini pelle	Pas de mise en concurrence	224.00€
18/06/2023	Ananas Cream	Amélioration réseau et connexion serveur	Pas de mise en concurrence	2976.00€
19/06/2023	Samse	Cloture baignade	Pas de mise en concurrence	767.98€
19/06/2023	Aix Gazon	Espaces verts	Pas de mise en concurrence	3074.17€
20/06/2023	Embrun Pub	Panneaux chiens de troupeaux	Pas de mise en concurrence	128.98€
04/06/2023	Veolia	Remplacement pompe doseuse de chlore	Pas de mise en concurrence	1025.00€

REGIE

Néant

FONCIER

Conclusion ou révision de contrat de louage (inf. à 12 ans)

04/2023 : Convention locative par la commune de Crots au profit d'Eurasia Circus dans la plaine

Durée 1, 2 et 3 août 2023

Montant : 150€

26/05/2023 : Convention locative par la commune de Crots au profit du Parc animalier de Serre-Ponçon pour la pose d'un panneau à vocation culturelle à la Garenne

Superficie : 100m²

Durée : 9 ans

Montant : 150€

25/05/2023 : Convention locative par la commune de Crots au profit de la SAS Fun Enjoy pour l'activité de châteaux gonflables dans le camping municipal

Superficie : 80m²

Durée : 9 ans

Montant : 348.80€

Mai 2023 : Convention de débroussaillage des voies communales entre la commune et Hervé Dusserres

Taux horaire : 55€ HT

Montant maximum annuel : 3 000€ HT

Durée : 3 ans

ASSURANCES

NEANT

PREEMPTION

n°	date de réception	Vendeur	Acquéreur	Parcelles	Superficie du terrain en m ²	Superficie du bâti en m ²	Situation	Prix	Intention
07/2023	07/04	DUSSERRES Hervé	DETHIER Marc	B.2856 p - B.2858 p	2312		Les Dourieux	100 000€	Pas de préemption
08/2023	13/04	LEJEUNE Dominique/DUTHOIT M et S	BONNET AIN Loic/VAL LEE Marie	B.1828	1010		Les Chabriers	95 000 €	Pas de préemption
09/2023	09/05	CLARY Julie	LECLERE Frédéric	C.3127	1231		Champ de l'Ours	388 000€	Pas de préemption

LIGNES DE TRESORERIE

Néant

EMPRUNTS

Néant

CONCESSIONS CIMETIÈRES

Néant

ACCEPTATION DE DONS ET LEGS NON GREVÉS DE CHARGES NI DE CONDITIONS

JURIDIQUE

05/2023 : Signature d'une convention annuelle de prestation de conseils auprès de la SELARL Rouanet Avocats pour un montant de 3 720€ TTC

Le Conseil prend acte.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les prochaines manifestations :

- samedi 24/06 à 17h, l'Aspec organise la restitution de la pompe à incendie à bras dans son local rénové aux Catalans.
- Dimanche 25/06 à 9h messe à St Jean suivi d'un concert et de l'apéritif
- Samedi 08/07 à 11h : inauguration de la baignade au camping

Lionel Raimbault ajoute que samedi 24/06, la transhumance est organisée avec les bergers, ouverte à la population. Rdv à 5h45 à la baignoire. Il invite les participants à ne pas emmener leur chien afin de ne pas perturber le travail des chiens de troupeaux.

Monsieur le Maire remercie Lionel Raimbault.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

La secrétaire de séance, Michèle TETENOIRE

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.

